

# LE TEXTE ÉTRANGER

## #9

février 2014

TRANSCULTURALITÉ(S)  
ARTS DU SPECTACLE VIVANT ET LITTÉRATURES  
DE L'INDE CONTEMPORAINE



Numéro coordonné par Katia Légeret  
Université Paris 8

### POUR CITER CET ARTICLE

Anne-Marie Autissier, « Politiques culturelles en Inde : dissonances nationales et résonances mondiales », *Le Texte étranger* [en ligne], n° 9, mise en ligne février 2014  
URL : <http://www.univ-paris8.fr/dela/etranger/pages/9/autissier.pdf>

**POLITIQUES CULTURELLES EN INDE : COMPLEXITÉ NATIONALE ET RÉSONANCES MONDIALES**

**Anne-Marie Autissier**

Les politiques culturelles sont une catégorie d'intervention publique récente et sujette à controverse en Europe. Pourtant, plusieurs pays européens ont envisagé dès l'entre-deux-guerres et plus particulièrement après 1945, de considérer l'art et la culture comme objets de politique publique (Pays-Bas, Suède, RFA, France, Autriche...). L'argumentaire était l'accès de tous à l'excellence, les arts et la culture constituant une sorte de bien commun dont la puissance publique deviendrait la dépositaire et la médiatrice auprès du peuple. C'est ce que l'on a appelé la démocratisation culturelle. Depuis, cette conception des « droits-créance culturels », selon l'expression du sociologue belge Jean-Louis Genard (2009) cède peu à peu la place à des interrogations sur le juste dialogue à mettre en œuvre entre les producteurs culturels et les publics, eux-mêmes devenus des interlocuteurs actifs dans le cadre de la révolution numérique.

Si nous nous livrons à cette introduction quelque peu éloignée du sujet de notre article, c'est pour mieux souligner en quoi, s'agissant de l'Inde, nous nous trouvons dans une situation qui nous oblige à décentrer notre regard et à envisager autrement la relation entre culture, société et politique publique.

Jusqu'à l'indépendance, l'objectif majeur des autorités indiennes était l'obtention de la souveraineté sur l'ensemble des domaines régaliens. En matière culturelle, l'héritage était celui des différentes suzerainetés établies sur le territoire : financement princier et donateurs privés, académies. La dimension religieuse de la culture y revêtait une

importance considérable au travers de célébrations et de fêtes millénaires qui ont nourri les canons classiques de la musique et de la danse indiennes. De même, les transferts et interactions artistiques ont été nombreux entre musulmans et hindous, sans compter la fertilisation des empires qui se sont « indianisés » tout en dominant le sous-continent comme les Moghols<sup>1</sup>. La découverte des littératures et des arts indiens a poussé les colonisateurs britanniques à créer des institutions d'envergure. L'héritage du Royaume Uni a dessiné un rôle essentiellement privé dévolu aux arts et à la culture, même si le Conseil des Arts de Grande-Bretagne avait pris, après guerre, la suite du CEMA (Council for the Encouragement of Music and the Arts créé en 1939), avec un objectif de cohésion nationale face à l'épreuve de la seconde guerre mondiale. Les traces du système britannique persistent dans l'organisation des politiques culturelles fédérales indiennes : les responsabilités exécutives sont confiées à une série d'organismes autonomes, chacun disposant de son propre conseil d'experts, ce qui n'est pas sans rappeler le système d'administration à distance instauré au Royaume-Uni<sup>2</sup>. Par ailleurs, l'hindouisme a dessiné une acceptation de la culture différente de celle du continent européen. Enfin, dans une société où les groupes ethniques, les communautés et les composantes régionales se sont affirmés à la faveur d'un développement millénaire, il semble difficile de parler d'une politique culturelle garante de l'unité de la nation, comme cela a été le cas dans un certain nombre de pays européens (France mais aussi Danemark, Autriche, Finlande, Portugal, Suède, Pologne, Lituanie, Slovénie etc.). C'est bien plutôt le rôle d'arbitre de l'État fédéral entre les diverses composantes de la société indienne qui se manifeste.

La constitution de l'Inde indépendante a pris d'emblée acte de la diversité des langues, religions et apports ethniques de cette société. Parallèlement, le droit d'auteur, le plurilinguisme et la liberté d'expression sont consignés dans ce texte fondateur.

<sup>1</sup> Les empereurs moghols ont régné sur le sous-continent de 1556 à 1707, soit deux fois plus longtemps que les Britanniques (1856 – 1947).

<sup>2</sup> Traduction française de *Arm's length*.

Si l'idée d'empire semble à certains auteurs très ancienne<sup>3</sup>, les démêlés des Indiens avec les puissances extérieures, les influences externes et les rivalités entre principautés et royaumes ont dessiné une cartographie culturelle et artistique à la fois riche et fragmentée. Après la colonisation britannique, l'enjeu était de convoquer l'unité à travers la connaissance réciproque des langues, des richesses archéologiques, du patrimoine et des activités artistiques. Dès lors, une tension s'est instaurée entre ce que la fédération indienne était en mesure de faire pour souligner les aspects unitaires du pays et les revendications régionalistes et religieuses des divers territoires et communautés. De ce point de vue, l'expérience indienne est très intéressante pour une Union européenne en quête « d'unité dans la diversité ». Mais le parcours que nous allons retracer brièvement, montre aussi la difficulté de faire émerger un espace culturel public réellement significatif dans un pays en proie à toutes sortes d'urgences en termes économiques et de développement. Enfin, la coexistence – parfois *a minima* – des communautés ethniques ou religieuses ne manque pas de créer des fragilités, des exclusions et des réactions défensives qui conduisent à l'exercice de la censure envers les arts et la presse, que ce soit au niveau privé ou de la part de l'État fédéral ou des États fédérés.

### Des initiatives gouvernementales limitées mais significatives

À partir de 1858, le Royaume-Uni s'attelle à introduire un certain nombre de mesures : un système d'enseignement unifié jusqu'au supérieur, un nouvel ordre juridique... Tout en tenant soigneusement les Indiens à l'écart de la participation politique, la Couronne se voit incitée par certains de ses experts à prendre en compte l'immense richesse culturelle indienne en créant des institutions propres à la recenser et à la valoriser : Société asiatique du Bengale, centres

---

<sup>3</sup> Cf. notamment, Kavalam Madhava Pannikar, « Cinq mille ans d'histoire », in *Manière de voir* n° 94, août-septembre 2007, « Le réveil de l'inde », *Le Monde diplomatique*, p. 41-44.

d'enseignement des langues orientales, Bibliothèque impériale (devenue Bibliothèque nationale), Archives nationales, École d'art de Calcutta, Archaeological Indian Survey... Parallèlement, les Britanniques s'efforcent de former des élites coupées de leurs traditions. Si la plupart de ces institutions ont perduré, il s'agit de leur donner une orientation différente à partir de 1947. Le gouvernement s'attelle également à valoriser les savoir-faire de l'artisanat, oubliés durant la période précédente et met en place un média national, All-India Radio. Pour autant, l'État ne trouve pas un terrain vierge en matière d'initiatives privées : le mécénat des princes et des riches donateurs a fait vivre les artistes au fil des siècles. Les communautés ont pris en charge leurs prestations et œuvres dans le cadre de fêtes rituelles, source de création et de transmission de savoir faire. Les maîtres de danse et de musique ont continué de transmettre leur talent. Certaines personnalités ont créé des institutions comme la mission Ramakrishna et l'université établies par Rabindranath Tagore, près de Calcutta.

Si la réforme du système éducatif est entreprise, notamment avec l'instauration du multilinguisme continental<sup>4</sup> et de cours de civilisation indienne, la formation aux arts est délivrée dans certaines universités et dans des organismes spécialisés, en particulier les écoles d'art, d'arts appliqués, d'architecture et d'artisanat. On comptait, en 1972, environ trois cents de ces organisations créées sur la base de volontariat civil et très partiellement soutenues par le gouvernement<sup>5</sup>. Dans les domaines de la musique et de la danse, la tradition reposant sur l'enseignement d'un maître pendant cinq à dix ans est restée privilégiée pour beaucoup d'apprentis artistes, générant un

<sup>4</sup> Sur les politiques linguistiques en Inde, cf. Anne-Marie Autissier, « Mutilingual challenges in Indian primary and secondary education. The examples of Tamil Nadu and West Bengal », EurasiaNet, Commission européenne, Université de Brunel (UK). Et Thomas Benedikter, *Language policy and linguistic minorities in India, An appraisal of the linguistic rights of minorities in India*, ASIEN / The German Journal on Contemporary Asia 118, p. 113-115, 2011.

<sup>5</sup> Pour ce panorama des politiques culturelles de la fédération indienne, cf. Kapila Malik Vatsyayan, *Rapport UNESCO 1972, Some aspects of cultural policies in India*, Éditions Prescot.

système différent de celui de l'éducation formelle. Des passerelles ont été créées, tendant à assurer le concours de maîtres dans le cadre de modules expérimentaux destinés à des artistes aguerris, pour leur permettre de se nourrir de la tradition en inventant des formes nouvelles. Mais ces tentatives n'ont pas toujours été fructueuses. Il semble qu'en matière d'art contemporain, un divorce se soit instauré entre les artistes tenants de la tradition et ceux qui embrassent d'emblée des formes contemporaines. Malgré la popularité du théâtre amateur dans les universités, ce dernier est resté à l'écart des cursus. Dans cette perspective, avec son program-me national de théâtre créé en 1956, All-India Radio a joué un rôle essentiel pour permettre à des comédiens et des dramaturges de développer leur travail et de continuer à se former. Mais les scènes artistiques régionales se sont aussi développées de façon substantielle et la Sangeet Natak Academy a joué un rôle majeur pour créer une Académie nationale du théâtre et instaurer des règles professionnelles. Le manque de salles adéquates fait partie des problèmes que se sont efforcés de résoudre la fédération et les gouvernements locaux. Au-delà même de la nécessité de faire sortir l'enseignement des arts d'une marginalisation relative, il a fallu sans relâche adapter les méthodes pédagogiques à ces domaines. Enfin, la dimension participative de l'enseignement pour l'ensemble de la population manque encore de ressources. Différentes académies ont été créées dans les années cinquante : Académie nationale des lettres, Académie nationale des arts plastiques, Académie nationale de musique, danse et théâtre.

L'archéologie a bénéficié de programmes notamment développés par l'Archaeological Survey of India dont les objectifs ont été réorientés après l'indépendance. Le travail de recherche et de formation intensive a également été développé avec une ouverture aux candidats d'autres pays, assurant un rayonnement international à cette branche indienne du savoir : Népal, Afghanistan, Birmanie et Thaïlande.

Parallèlement, les quelque trois cents musées indiens ont découvert leur fonction éducative. Le gouvernement s'est ici fixé deux tâches principales : participer au financement et à l'administration des musées sous sa tutelle et coordonner leurs activités avec les nomb-

reuses organisations muséales privées via le Central Advisory Board. Cette coordination a aussi pour objectif de faciliter l'octroi de subventions de la part de la fédération et des États fédérés. Le gouvernement indien a stimulé la création de plusieurs musées dans des domaines où ils faisaient défaut : musées pour les enfants, musée d'artisanat à New Delhi, Galerie nationale d'art moderne, certains organismes commémoratifs ainsi qu'une section ethnographique au musée national. Des diplômes de muséologie ont été créés, quoique en nombre encore insuffisant.

Les bibliothèques ont été l'un des autres points de réflexion et d'action de la fédération. À côté de celles directement financées par la fédération, figurent de nombreuses bibliothèques privées. Quant aux États fédérés et aux municipalités, ils soutiennent l'activité de bibliothèques d'envergure régionale ou municipale. Le ministère de la Culture a récemment mis en place une mission nationale pour les bibliothèques. Cette tâche commence par le recensement exhaustif des organismes en question, considérés comme « un élément extrêmement important de la mise en place d'une économie de la connaissance »<sup>6</sup>. L'un des problèmes qui se pose est l'inégale répartition de ces organismes sur le territoire : le milieu rural semble encore particulièrement dépourvu. Parallèlement, le gouvernement indien s'est préoccupé de soutenir l'édition en langue régionale, tout comme la traduction d'ouvrages étrangers, notamment en coopération avec les autorités des États-Unis et du Royaume-Uni. La collaboration avec l'URSS a également été très développée jusqu'en 1989. Des efforts ont été accomplis pour la production de livres scolaires. Le gouvernement entretient des partenariats avec les nombreux éditeurs privés (notamment en achetant des exemplaires de certaines publications). Créé en 1957, le National Book Trust of India encourage la production littéraire à des prix accessibles pour le grand public. Outre ses programmes de publication, le *trust* organise des foires du livre, des séminaires, des formations spécialisées. L'un des objectifs

---

<sup>6</sup> Site du ministère de la Culture, <http://indiaculture.nic.in>. Traduction de l'anglais par l'auteure.

majeurs du gouvernement est de faire circuler les œuvres littéraires en traduction, d'une région de l'Inde à l'autre. Il promeut également les ouvrages en anglais. Certaines organisations privées font un travail conséquent pour soutenir la production d'ouvrages concernant l'histoire de la civilisation indienne, à l'instar de la Mission Ramakrishna déjà citée et du *trust* Bharatiya Vidya Bhavan. Malgré ces efforts, le secteur public n'est pas en mesure de concurrencer les nombreuses initiatives du secteur privé.

La situation est un peu similaire concernant le cinéma. L'une des premières industries culturelles du monde en termes de chiffres de production repose en effet majoritairement sur des entrepreneurs privés tournés vers le cinéma commercial. Le rôle du secteur public a été de soutenir les projets à dimension culturelle, via des subventions ou des prix. La création de la Division du film en 1948, a permis la production de nombreux documentaires et de films d'information. Tous les sujets de la vie quotidienne y sont abordés. Quelque 8 000 documentaires sont envoyés chaque année aux organismes éducatifs. L'Institut du film a été créé en 1960 à Pune, en tant qu'organisme de formation à vocation nationale.

Secteur négligé auparavant, l'artisanat a bénéficié de différentes mesures à partir de l'indépendance. Des centres de distribution ont été créés dans toutes les capitales régionales et plusieurs organismes ont été mis sur pied pour recueillir et transmettre les techniques et savoir faire traditionnels : All-India Handloom Board, Handicrafts Board et Khadi and Village Industries. Bien que la richesse et la diversité de l'artisanat indien en fasse une activité susceptible d'un rayonnement international et malgré les efforts entrepris, les artisans font face à une crise tenace depuis des décennies : « Des millions de très talentueux artistes et de personnes créatives se trouvent pris au piège d'une abjecte pauvreté malgré les efforts de tant d'ateliers de tissage et de corporations d'artisans soutenus par l'État », constatait en 2003, A.K. Shiva Kumar, universitaire et membre du conseil de la

fondation Sanskriti<sup>7</sup>. La transmission familiale a marqué le pas, l'absence de véritable appréciation des spécificités de chaque région en la matière, a conduit des professionnels nécessiteux à produire des objets voués à un tourisme indifférencié. Crée en 1978 sous le régime de *charitable trust* et basée à New Delhi, la fondation Sanskriti se consacre depuis cette date à la valorisation des traditions artisanales indiennes, dans une perspective de création contemporaine. Elle a développé une série d'actions en coopération avec de nombreux organismes internationaux<sup>8</sup>. Elle a créé plusieurs musées : Museum of Everyday Arts of India, Museum of Indian Terracotta and Museum of Indian Textiles<sup>8</sup>. Elle organise des résidences pour les jeunes artistes. Au nombre de ses objectifs, le plus important est « d'encourager le dialogue artistique interculturel et les coopérations entre les artistes internationaux, les praticiens et les artisans indiens locaux »<sup>9</sup>.

En ce qui concerne la coopération culturelle internationale, le gouvernement indien a mis en place le Conseil indien pour les relations culturelles<sup>10</sup>. Le conseil a institué un prix Jawaharlal Nehru pour la compréhension internationale. Martin Luther King et Yehudi Menuhin en furent les lauréats. Il semble qu'actuellement, le conseil regarde avec intérêt le dispositif créé par le gouvernement chinois pour ses instituts Confucius, autrement dit le partenariat avec une université dans chaque pays ou région. Cet engagement au long cours avec des universités étrangères s'avérerait cohérent avec les initiatives prise par le conseil pour les bourses d'études à l'étranger ainsi que l'accueil d'étudiants internationaux et la gestion d'hôtels étudiants dans les grandes villes du pays : Mumbai, Kolkata, Delhi et

<sup>7</sup> *Sanskriti, 25 years Report*, Delhi, 2003, « The management of Culture », p. 89 et suivantes.

<sup>8</sup> Respectivement, Musée indien des arts du quotidien, Musée indien de la terre cuite et Musée indien des textiles. Traductions de l'auteure.

<sup>9</sup> Site de la fondation : [www.sanskritifoundation.org](http://www.sanskritifoundation.org). Traduction de l'anglais par l'auteure.

<sup>10</sup> Indian Council for Cultural Relations.

Chennai<sup>11</sup>. Il reste que, comme nous l'avons vu dans le cas de la fondation Sanskriti, les activités du Conseil restent complémentaires des nombreuses initiatives internationales prises par des *trusts* et des centres de recherche, dont le Mahanirban Calcutta Research Group qui organise, tous les deux ans, une conférence internationale en collaboration avec de nombreux instituts et fondations étrangers, ainsi que divers programmes de formation consacrés aux migrations<sup>12</sup>.

Si l'État indien peut difficilement entrer en dialogue avec les activités privées – en particulier celles conçues sur une base commerciale –, la fédération a récemment découvert le bien fondé de l'action juridique en matière culturelle, en particulier au bénéfice des titulaires du droit d'auteur et des droits des interprètes. Comme beaucoup de choses en Inde, la réussite de cette entreprise tient à la mobilisation de certains professionnels indiens, d'ailleurs soutenus par leurs homologues européens et américains<sup>13</sup>. Au terme d'une longue bataille et d'une mobilisation médiatique d'envergure, le Parlement indien a voté unanimement le 22 mai 2012 en faveur d'un amendement à la loi sur la propriété intellectuelle. Il dispose que les compositeurs de chansons et les musiciens travaillant dans l'industrie cinématographique, sont titulaires de droits et non plus les producteurs, comme c'était le cas auparavant. Qui plus est, les artistes concernés gardent l'exclusivité de leur création (ou inter-prétation) originale pendant cinq ans. Voici quelques belles pierres dans le jardin de Bollywood mais aussi des diffuseurs de télévision. Comme l'a souligné le poète et producteur de musique de film, Javed Akhtar, c'est un pas très important, à condition que les modalités de collecte et de redistribution de ces droits soient concrètement précisées.

---

<sup>11</sup> Mumbai soit anciennement Bombay, Kolkata soit anciennement Calcutta, Chennai soit anciennement Madras.

<sup>12</sup> Critical Studies Conferences. Cf. à ce sujet, Anne-Marie Autissier, « Un centre de recherche sur la démocratie et une ressource comparative pour l'Union européenne et l'Asie du Sud : Le groupe de Recherche de Calcutta », in *Culture Europe International*, 2009 : [www.culture-europe-international.org](http://www.culture-europe-international.org)

<sup>13</sup> En particulier la CISAC, Confédération internationale des auteurs et compositeurs. Son président, Bee Gee Robin Gibb, s'était alors mobilisé sur ce dossier.

D'autres fronts se sont ouverts : les artistes espèrent à présent une législation plus radicale sur la piraterie<sup>14</sup>.

Après ce tour d'horizon des principales initiatives fédérales en matière de politique culturelle, il resterait à brosser le portrait des politiques des États fédérés. L'espace de cet article ne nous y autorise pas. Signalons tout de même que quelques entités publiques se signalent par leur volontarisme et leur cohérence en la matière : le gouvernement territorial de Delhi, ainsi que les États du Kerala et du Tamil Nadu. Ces deux derniers ont mis sur pied une politique culturelle embrassant toutes les disciplines. Ils se préoccupent également du sort des artistes : nombreux coups de pouce aux jeunes mais aussi soutien financier aux artistes dans le besoin. Enfin, ils s'efforcent d'accompagner la mise en place d'équipements culturels de proximité dans les régions rurales. C'est aussi dans ces deux États que le taux d'alphabétisation est l'un des plus élevés, ainsi que le nombre de lecteurs de la presse.

Au terme de ce parcours, on peut se demander ce que pèsent les initiatives de la fédération indienne, des États fédérés et des gouvernements territoriaux face aux nombreux projets émanant des fondations privées ou des groupes bénévoles organisés collectivement. Un épisode a réveillé le débat à propos de la politique culturelle indienne. Fin 2006, le ministère de la Culture (alors affranchi du ministère de l'Éducation) a mis en place un comité de dix-neuf experts et leur a demandé de faire des propositions pour l'avenir de la politique culturelle en Inde. En 2008, le comité a rendu son verdict : une politique culturelle uniforme dans un pays multiculturel tel que l'Inde, n'est ni souhaitable ni réalisable. Par contre, les experts ont fait des propositions concernant la gestion des institutions culturelles : « Nos institutions culturelles ont vraiment besoin que leur fonctionnement soit réformé. Il faut édicter des règles efficaces en matière

---

<sup>14</sup> Shawn Fernandes, « Amendment to Indian Copyright Act Passed in Parliament », *Rolling Stone India*, 23 mai 2012.

d'administration culturelle.<sup>15</sup> » Ces recommandations ne sont pas très éloignées de celles formulées par A.K. Shiva Kumar, déjà cité : « Il convient de soutenir un environnement favorable pour le développement des arts et de la culture. C'est la gestion des institutions qui doit être prioritaire, non la gestion de la culture. » Monsieur Kumar indique ensuite une série d'outils de politique culturelle, qui, selon lui, devraient être utilisés : soutien financier soumis à des règles claires, environnement législatif<sup>16</sup>, régulation du commerce, sensibilisation des institutions culturelles à leur mission de service public, formation de managers culturels...

Ainsi, après soixante-six ans d'indépendance, une nouvelle page de la responsabilité culturelle publique semble s'ouvrir. La création de nombreux organismes autonomes n'a pas suffi à réduire l'écart entre les dysfonctionnements du marché et le sort des artistes et des artisans. L'idée de culture comme « bien commun », avec toutes ses externalités positives, comme Monsieur Kumar le souligne à propos du patrimoine, des musées et de l'artisanat d'art, ne semble pas partagée par une majorité de la population. Lors du forum cité plus haut, certaines personnalités ont insisté sur les défis et les dangers qui guettent la politique culturelle indienne : « La politique [culturelle] doit impliquer les jeunes dans le processus artistique et la compréhension des stratégies créatives. Cette politique doit aussi prêter attention au risque de transplantation de formes patrimoniales fragiles au bénéfice du tourisme et de l'exportation », a notamment déclaré Komal Anand, anciennement responsable au ministère de la Culture<sup>17</sup>.

---

<sup>15</sup> Cité par *The Indian Express* du 22 juillet 2009. Article de Vaibhav Vats. Intitulé « *Framing a Cultural Policy* ». Le séminaire a été organisé le 21 juillet 2009, par le groupe littéraire et artistique Kalaikoodam au Centre international de Delhi.

<sup>16</sup> Cf. à ce sujet, Jean Vincent (Fédération internationale des musiciens), *La situation sociale des artistes-interprètes de la musique en Asie, en Afrique et en Amérique latine*, Rapport au Bureau international du travail, Genève, 2001. S'agissant des musiciens indiens, Jean Vincent souligne l'absence de mesures en faveur de la propriété intellectuelle et de l'encadrement des professions, malgré la prise de conscience collective du rôle de la musique en matière économique.

<sup>17</sup> *The Indian Express*, *ibid.*

Finalement, A. K. Kumar conclut son article sur la nécessité de ne pas gérer la culture, au sens de l'enrégimenter. Loin d'une intervention autoritaire, cet auteur se prononce pour une étude patiente du terrain et des interventions là où le marché crée des dysfonctionnements et là où le besoin de formation et de réforme se fait sentir. Mais qui en décidera? Confronté à la vivacité critique de la société civile, l'État indien se trouve également aux prises avec de redoutables dilemmes : ceux de la censure, à laquelle il cède lui-même parfois et que réclament certains groupes de pression conservateurs. Les quelques exemples qui suivent devraient permettre d'esquisser le panorama conflictuel des activités culturelles et artistiques en Inde.

Février 2009 : le bureau de Kolkata du *Statesman* est assailli par des manifestations de musulmans, à cause de la reproduction d'un article paru dans *The Independent* sous la plume de Johann Hari dans *The Statesman*. Dans cet article intitulé « Why should I respect these oppressive religions ? », Hari affirme le droit à critiquer toute religion dont les dérives ont été dénoncées dans le cadre du conseil des Droits de l'homme des Nations Unies. Un paragraphe spécifique est notamment considéré comme diffamatoire à l'endroit des religions chrétienne et musulmane : « Je ne respecte pas l'idée qu'un homme soit né d'une vierge, qu'il ait marché sur l'eau et se soit réveillé d'entre les morts. Je ne respecte pas l'idée selon laquelle nous devrions suivre un « prophète » qui, à l'âge de 53 ans, a fait l'amour avec une fille âgée de neuf ans, et ordonné le massacre de tout un village juif parce que ses habitants ne voulaient pas le suivre.<sup>18</sup> » Pour tenter d'apaiser les tensions, le directeur de la rédaction du *Statesman*, Ravindra Kumar, a décidé de se rendre au poste de police. Il a été arrêté une journée et relâché le soir même. Après l'arrestation de Monsieur Kumar, les manifestants se sont dispersés.

Janvier 2012 : un groupe auto-intitulé le Forum catholique-chrétien<sup>19</sup> menace de faire traduire en justice les producteurs du film hindi, *Ekk Deewana Tha*, au motif que le mot « Hosanna » a été utilisé dans le

<sup>18</sup> Johann Hari, *The Independent* (Royaume-Uni), 28 janvier 2009.

<sup>19</sup> Littéralement, Catholic-Christian Secular Forum.

film. Selon les représentants du forum, l'utilisation de ce vocable constitue une offense pour tous les chrétiens et catholiques du monde. Et ce à propos d'une chanson qui n'a connu de succès qu'en Inde. Attribuée à A. R. Rahman, cette séquence de musique et de danse était clairement romantique. Mais, selon le forum, si on n'utilise pas de mots sacrés musulmans ou hindous dans la musique populaire, pourquoi user de « Hosanna » dans une « chanson d'amour carnavalesque »? Autrement dit, si les musulmans et les hindous se plaignent à répétition d'offenses, pourquoi les chrétiens ne feraient-ils pas de même? Il ne s'est rien passé mais, selon l'écrivain Jeet Thayil, cet épisode a rappelé les incidents qui surviennent au nom du respect de la religion. Le seul point notable était que la plainte émanait d'un groupe chrétien inconnu, conclut-il<sup>20</sup>.

25 juillet 2012 : *The Hindu* fait état d'une démarche officielle du gouvernement indien à l'égard d'une galerie d'art de Pékin qui présente « Indian Highway », une exposition d'art contemporain initialement organisée par Julia Peyton-Jones et Hans Ulrich Obrist à la galerie Serpentine de Londres. Cette exposition a été diffusée dans trois villes depuis son inauguration (Oslo, Lyon et Rome). Inaugurée le 23 juin 2012 à Pékin, elle présente plus de deux cents œuvres de vingt-neuf artistes indiens et attire environ mille visiteurs par jour, d'après ses organisateurs. Parmi elles, une œuvre vidéo de neuf minutes, comprenant des interviews au sujet des émeutes au Gujarat en 2002<sup>21</sup>. *I love my India* entend revenir sur cet événement. D'après la galerie Serpentine, *I love my India* prend acte « de l'ignorance et du manque de compréhension à propos du génocide contre la minorité musulmane, survenu au Gujarat en 2002 ». Selon le ministère indien des Affaires étrangères, cette vidéo contient des interviews « aléatoires avec des jeunes » et comporte des « connotations politi-

<sup>20</sup> *The Guardian* en ligne, 11 août 2012. Jeet Thayil, « Religious censorship crushes creativity. So is it ever right to ban art? »

<sup>21</sup> D'après les témoins du drame, des extrémistes hindous ont attaqué des membres de la minorité musulmane, s'en prenant violemment aux femmes et aux enfants ; la police est intervenue très tardivement. À ce sujet, cf. Mira Kandar, *Planet India, L'ascension turbulente d'un géant démocratique*, Actes Sud, Arles, 2007.

uelement polémiques »<sup>22</sup>. L'œuvre a été retirée de l'exposition, lors de son inauguration, en présence de l'Ambassadeur d'Inde en Chine.

10 septembre 2012 : le dessinateur de presse Aseem Trivedi est incarcéré deux semaines pour avoir publié un dessin figurant le Parlement indien comme une cuvette de toilettes infestée de mouches<sup>23</sup>. Aseem Trivedi participe à sa manière à la campagne anti-corruption qui mobilise alors une partie du pays. S'il avait été convaincu de sédition - charge pesant sur lui à l'origine - le jeune dessinateur pouvait écoper d'une lourde peine de prison. « Les politiciens doivent faire l'apprentissage de la tolérance. On n'est pas dans une dictature », déclare à la chaîne locale CNN-IBN Markandey Katju, responsable du Conseil indien de la presse. Le mois précédent, le premier ministre Manmohan Singh, avait fait bloquer un certain nombre de comptes Twitter. La ministre de l'Information et de la Télédiffusion, Ambika Soni, a déclaré que les dessinateurs de presse « devraient rester dans la limite des paramètres constitutionnels » : « Ils ne peuvent pas faire des symboles nationaux l'objet de leurs dessins. » La riposte des tenants de la campagne anti-corruption était claire : « La pertinence des dessins revient au jugement du public, pas à la police. »

2 mai 2013 : une foule d'artistes, d'écrivains, de réalisateurs, d'acteurs et d'étudiants manifestent pour la libération des musiciens de Kabir Kala Manch. Ils ont été arrêtés par la brigade anti-terroriste de Bombay pour leur participation éventuelle à des groupes naxalites ou maoïstes. Ils clament leur innocence, faisant valoir que leur incarcération est due au fait qu'ils ont composé des chansons protestataires contre le gouvernement. Réalisateur du film documentaire consacré au groupe, Anand Patwardhan déclarait le 4 mai 2013 :

Pour moi, la distinction [entre ces artistes et des naxalites] réside dans le fait que les seules armes utilisées par Sachin et Sheetal sont la

---

<sup>22</sup> Ananth Krishnan et Sandeep Dikshit, « India asks Beijing gallery to censor art show over Gujarat video », *The Hindu*, 25 juillet 2012.

<sup>23</sup> *The Guardian* en ligne : « Indian cartoonist Aseem Trivedi jailed after arrest on sedition charges », mai 2013.

poésie et la musique. Même si le pire était avéré – que Kabir Kala Manch ait pris contact avec une organisation interdite – ce que je ne comprends pas, c'est ce que l'État attend d'eux. Ils se sont rendus d'eux-mêmes. (...) Quel message leur envoie-t-il ? Qu'il préfère les étiqueter comme naxalites et les pousser à se réfugier dans la forêt plutôt que de leur accorder une issue digne de ce nom ? Ils n'ont jamais été accusés d'aucune violence<sup>24</sup>.

Les manifestants ont sévèrement critiqué le fait de réduire au silence des intellectuels et des militants culturels en les accusant de terrorisme. L'usage de lois draconiennes contre les artistes protestataires doit cesser immédiatement, ont-ils fait valoir.

Réfléchissant sur les débats publics en cours, Anirudh Chari s'inquiète des dérives liées à la notion de censure au Bengale occidental<sup>25</sup>. Rappelant des événements survenus en 2003, il souligne que la censure est désormais valorisée par certains politiciens comme « un outil moral ». En 2003, le gouvernement du Bengale occidental a décidé d'interdire la troisième partie de l'œuvre de l'écrivaine du Bangladesh, Taslima Nasrin. Cette partie consacrée au récit sexuel de la vie conjugale de l'auteure, a été censurée au motif d'exacerber potentiellement les tensions intercommunautaires. Anirudh Chari s'intéresse particulièrement aux déclarations de l'écrivain bengali Sunil Gangopadhyay qu'il considère « comme un des piliers de l'Establishment culturel bengali ». Si Gangopadhyay a critiqué les griefs à l'encontre du texte, il a soutenu l'avis de censure, en raison des passages incriminant l'islam. Chari se souvient qu'en 1902, le vénéré Rabindranath Tagore a subi les foudres de ses lecteurs à cause du roman *Chokher Bali* qui évoquait la séduction d'un homme marié par une irrésistible veuve. À propos de « l'affaire Taslima Nasri », Chari cite le chercheur Rochona Majumdar : « Les problèmes causés par le livre de Taslima Nasrin révèlent que la pruderie du XIX<sup>e</sup> siècle perdure dans l'espace public. » « Le plus grave, conclut Chari, est que

---

<sup>24</sup> « India : Artists protest against state-sponsored censorship », *The Hindu*, 4 mai 2013.

<sup>25</sup> *Art India*, 2012.

certains membres du gouvernement ou des autorités du Bengale occidental, perçoivent aujourd’hui la censure littéraire et artistique comme une façon productive de resserrer les liens entre les communautés. »

Au terme des troubles de 2009 à Kolkata, Ravindra Kumar insistait, quant à lui, sur le fait que la combinaison entre les enjeux multilingues et ethno-religieux créait une situation compliquée et instable en Inde :

En fait, personne ne devrait oublier qu’un État séculier a été constitué en Inde, malgré le massacre et le déplacement de millions de personnes sur une base ethnico-religieuse. [...] Au fur et à mesure que les sociétés deviennent multi-religieuses, le sentiment de vulnérabilité de la religion de chacun et donc de sa propre vision du monde tend à menacer l’équilibre de la société et sa capacité d’intercompréhension.<sup>26</sup>

Loin de nous apparaître comme étrangères à la situation des sociétés européennes, les difficultés de la puissance publique indienne pour faire advenir des politiques culturelles démocratiques nous semblent au contraire emblématiques de nos propres interrogations. Depuis les années 2000, beaucoup de gouvernements européens ont flirté avec les thèses d’extrême-droite ou de la droite populiste et ces connivences autoritaires ont eu des répercussions dans le domaine des arts<sup>27</sup>. La politique menée par l’actuel gouvernement hongrois en est l’un des récents et tristes avatars. S’agissant de stratégie culturelle à l’échelle des 28 États membres, l’Union européenne se voit prise en étau entre les réticences des États, les demandes du Parlement européen et celles d’un embryon de « société civile culturelle européenne » qui entend bien peser sur les décisions de l’Union. Tout comme en Inde, la question des normes et de la création d’un

<sup>26</sup> Entretien du 13 février 2013 avec l'auteure.

<sup>27</sup> Cf. notamment « Droites populistes, extrêmes droites et culture », Dossier de *Culture Europe International* n°38, 2002 (Anne-Marie Autissier, coord.). Dossier conçu avec Dragan Klaic et l'EFAH/FEAP (forum culturel européen dont il était alors le président). Pays couverts par l'enquête : Norvège, Belgique, Pays-Bas, Italie, Danemark et Autriche. Versions française et anglaise : [www.culture-europe-international.org](http://www.culture-europe-international.org)

environnement favorable à l'écosystème artistique et culturel se pose de façon aigüe, notamment dans le cadre des négociations actuelles entre l'Union européenne et les États-Unis pour la signature d'un accord bilatéral. Rappelons tout de même que l'Inde est signataire de la Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelle<sup>28</sup>. En outre, dans leur mobilisation en faveur des artistes, les professionnels de la culture indiens peuvent s'appuyer sur les travaux effectués par les associations et ONG européennes et internationales. La « mondialisation horizontale » de ces organismes ouvre de multiples et salutaires espaces de débat. Parallèlement, le gouvernement indien peut compter avec l'expertise de certains membres de sa diaspora - l'une des plus nombreuses au monde avec celle de la Chine. En effet, il souhaite explicitement mobiliser ces ressources au profit de son influence mondiale. L'Inde bénéficie d'un capital d'intérêt incontestable dans le concert mondial. Si ses autorités - fédérale et fédérées - acceptent de renouer avec la tradition de transculturalité dont l'Inde a été dépositaire au cours de son histoire bien avant même que le mot existe, rien ne s'oppose au rayonnement de ses créateurs. Créer un environnement économique et législatif favorable aux activités culturelles et à leur appropriation par les citoyens, porter une analyse prospective sur la liberté d'expression et les relations inter-communautaires, voici des tâches stimulantes pour les années à venir. L'épanouissement des créateurs indiens et leur promotion auprès de la communauté internationale des artistes et des chercheurs sont à ce prix.

---

<sup>28</sup> Convention adoptée à Paris le 25 octobre 2005.